

Région académique PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

FORMATEUR CASNAV APPEL A CANDIDATURE

En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à **compter du 31 août 2020** : formateur ou formatrice à **temps plein**.

Peut postuler tout **enseignant du premier degré**, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.

Les qualités ou compétences suivantes sont attendues :

- connaissance des publics EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), EFIV (élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs), et les problématiques actuelles,
- connaissances didactiques du **FLE/FLS**
- bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, de la formation d'adultes,
- volonté d'implication personnelle, disponibilité, adaptabilité et mobilité (déplacements au sein de l'académie, principalement dans les Bouches-du-Rhône),
- sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)
- bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...),
- aptitudes à la formalisation de projets, à la production de bilans
- capacité à organiser et gérer plusieurs dossiers en parallèle.

De plus, la CAFIPEMF, une expérience dans le second degré, la maîtrise de l'anglais et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.

La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique :

- confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements...
- loyauté vis à vis de l'institution.

La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Elle est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.

La mission est exclusive des régimes indemnitaires servis aux directeurs d'écoles, aux enseignants spécialisés ou exerçant au sein de réseaux d'éducation prioritaire.

A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de :

Béatrice Piqué soit par téléphone (06 77 12 23 59), soit par mél (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante :

Madame la responsable académique du CASNAV
28 boulevard Charles Nédélec 13001 MARSEILLE

Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mél (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).

La date limite de réception des candidatures est fixée au **12 juin 2020**

Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien.

Véronique BLUA, IA-DASEN Adjointe, Responsable académique du CASNAV

CASNAV
Centre académique pour la
scolarisation des enfants
allophones nouvellement
arrivés et des enfants issus
de familles itinérantes et de
voyageurs

**IA-DASEN Adjointe
responsable :**
Véronique BLUA

Dossier suivi par
Béatrice PIQUE
Téléphone
04-91-99-68-52
Mail :

ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

**28-34 bd Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1**